Image not found or type unknown

Chantage au travail jour de greve

Par **Jeremy73170**, le **05/02/2020** à **14:47**

Bonjour,le mercredi 29 janvier 2020,jour de grève pour les retraites,je devais effectuer ma journée de travail en poste 5h/13h.a 9h du matin,plus de la moitié de mon equipe decide de faire grève et part de lentreprise,je propose a mon chef de rester posté jusqu a 13h,a condition que je n occupe pas certains postes qui sont loin d etre des plus faciles a tenir,sinon je partirai aussi,et voila qu une semaine plus tard je me retrouve convoqué par mon chef pour chantage,sans reelle sanction,mais avec avertissement verbal sur mon comportement futur.suis-je en tort?est-ce vraiment du chantage?merci pour vos reponses!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés